

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL**

N° DE_2021_07_010

Membres en exercice : 17

Présents : 15

Votants : 17

L'an deux mille vingt-et-un et le deux juillet, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne, dûment convoqué s'est réuni Maison de la Truffe CUZANCE sous la Présidence de Monsieur Jean Luc LABORIE, Président du SMECMVD.

Présents :

Jean DELVERT, Jean Vincent FEIX, Jacques BOULONNE, Guy FLOIRAC, Jean Luc LABORIE, Arnaud RICOU, Didier DELBREIL, Michel LEVET, Gabrielle COLLIGNON, Annie CAVIER, Olivier VITRAC, Gaeligue JOS, Philippe CASTANET, Guy GIMEL, Thierry CHASSAING

Excusés :

Représentés :

Guy MISPOULET par Jean Luc LABORIE, Christian DAURAT par Michel LEVET

Secrétaire de séance : Madame Annie CAVIER

Date de la convocation : 23 juin 2021

Objet : Prestation de service pour l'exploitation du Puits des Scanneaux

Monsieur le Président présente le projet de convention à signer avec la SAUR concernant la prestation de service pour l'exploitation du Puits des "Scanneaux" (joint en annexe).

RF CAHORS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/07/2021 046-200094647-20210702-DE_2021_07_010-DE

Il rappelle qu'en 2011, celle-ci n'a pas été intégrée au contrat d'exploitation du service de distribution de l'ancien S.I.A.E.P. de Martel; il avait été décidé de contractualiser une prestation de service pour les Scanneaux tout en gardant le puits des Scourtils dans la partie distribution dans le contrat de D.S.P. avec la SAUR.

Le prochain contrat d'exploitation intégrera toutes les ressources et services de distribution du S.M.Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne.

Monsieur le Président propose donc de signer la convention d'exploitation du puits des Scanneaux pour les années 2021 et 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- approuve le projet de convention de prestation de service pour l'exploitation du puits des Scanneaux, à signer avec la S.A.U.R., tel que présenté
- mandate et autorise Monsieur le Président pour effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Jean Luc LABORIE

Rendu exécutoire le : 06/07/2021
Transmis en Sous-Préfecture le : 06/07/2021
Publiée : 06/07/2021

